Note sur la Situation macroéconomique

Mars 2010

Cette note d'information préparée par le Ministère de l'Economie et des Finances présente la situation macroéconomique avant et après le 12 janvier 2010, fait état des principales mesures d'urgence en vue de faciliter la reprise des activités économiques et conclut avec un plaidoyer pour l'appui budgétaire en vue de renforcer la stabilité financière et la relance économique

A- Situation macroéconomique avant le 12 janvier

Contexte macroéconomique

Depuis l'année 2004, la République d'Haïti s'est engagée dans un processus de normalisation politique, de renforcement de la gouvernance économique et du climat des affaires qui a permis des progrès notables. En dépit de la crise financière internationale et des ouragans qui ont secoué le pays en 2007/2008, l'exercice fiscal 2008/2009 s'est soldé par la consolidation des acquis en matière de stabilité macroéconomique réalisés au cours de ces cinq dernières années. Les objectifs macroéconomiques du programme arrêté avec les institutions financières internationales ont été, dans l'ensemble, atteints; la dernière évaluation ayant conclu au succès du programme de Facilité pour la Réduction de la Pauvreté et pour la Croissance (FRPC).

Les progrès en matière de sécurité et de stabilité politique ainsi que l'amélioration de l'environnement macroéconomique ont contribué à une croissance de 2.9% du produit intérieur brut, (deuxième meilleure croissance dans la Caraïbe) en 2008/2009. Celle-ci a été alimentée surtout par les dépenses publiques consenties dans le secteur agricole, les infrastructures routières et par la reprise amorcée dans le secteur de l'assemblage avec la mise en application de la loi HOPE II. En dépit de l'impact des chocs exogènes, le déficit fiscal (4,4% du PIB) a été maintenu dans les limites des objectifs macroéconomiques. Dans le même temps, l'augmentation des exportations, la diminution des prix à l'importation et les transferts de la Diaspora ont contribué à réduire le déficit des comptes courants de 4.5% en 2008 à 3.2% du PIB en 2009 facilitant un renforcement des réserves internationales qui sont passées à 3.7 mois d'importation.

Tableau 1 : Haïti : Principaux indicateurs économiques et financiers

	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009
Taux de croissance du PIB réel en % Taux d'inflation % (fin de période)	0.4 37.8	-3.5 21.7	1.8 14.8	2.3 12.4	3.4 7.9	1.2 19.8	2.9 -4.7
Solde global du Gouvernement Central (incluant dons) % du PIB	-3.5	-2.5	-0.7	-1.4	0.2	-2.9	-4.1
Variation en % de la monnaie au sens large (données de début de période) incluant les dépôts en devises étrangères) Variation en % du taux de change moyen annuel de la gourde au $ (variation négative=appréciation)	39.8 49.3	9.1 -1.8	20.3 -1.9	9.1 6.6	4.8 -9.8	17.7 2.3	11.0 4.5
Réserves brutes (en millions $ EU) Réserves brutes (en mois d'importations de l'année précédente)	38.8 1.2	54.5 1.4	70.6 1.4	125.7 1.8	544.7 2.3	707.8 3.0	947.5 3.7

Source : MEF ; BRH.

La performance du système financier a été aussi satisfaisante. Le crédit au secteur privé a cru de 14,2% et le rendement sur capital des banques a avoisiné 20,5%. L'inflation a été négative, -4,7% en rythme annuel au mois de septembre 2009 après la hausse de 19.85% enregistrée un an auparavant en raison de la forte poussée des prix internationaux des produits alimentaires et des produits pétroliers.

Budget et Cadre des dépenses à moyen terme (CDMT)

Au cours des trois dernières années, le gouvernement s'est assuré que le budget reflète les politiques prioritaires définies dans le Document de Stratégie Nationale pour la Croissance et la Réduction de la Pauvreté (DSNCRP).

Le nouveau cadre budgétaire a posé des fondements solides pour une gestion financière plus saine de l'État pendant que se poursuit le processus de cadrage budgétaire à moyen terme et d'amélioration de la transparence concernant les objectifs et la performance du budget.

Avec l'adoption de la loi organique relative à la gestion budgétaire et l'introduction d'une nouvelle nomenclature budgétaire, une discipline stricte est désormais en place pour la préparation de la loi de finances dans les délais légalement impartis. Cette mise en place permettra d'améliorer la présentation du budget et des informations qui l'accompagnent, de réduire significativement la pratique des comptes courants, d'informatiser la chaîne de dépenses et de simplifier les systèmes de contrôle. Il est aussi prévu la réorganisation des fonctions de la Cour Supérieure de Contrôle des Comptes et du Contentieux Administratif (CSCCA). La création d'une Commission Nationale des Marchés Publics contribue au renforcement de la gestion de l'Etat par l'adoption de nouvelles procédures de passation de marchés.

Les dernières mises en place institutionnelles ont permis au Ministère de l'Economie et des Finances d'améliorer la qualité des données du tableau des opérations financières de l'État (TOFE), d'identifier les dépenses visant la réduction de la pauvreté et en permettre le suivi, de maintenir la qualité et la régularité des rapports mensuels sur l'exécution budgétaire, de renforcer l'efficacité du contrôle interne et l'audit des comptes annuels.

C'est dans ce cadre que le nouveau processus technique de préparation du budget de fonctionnement et du budget d'investissement sera initié par les Unités d'Etudes et de Programmation (UEP) en voie de création. La première étape sera une expérience pilote qui prend en compte le caractère pluriannuel du budget à partir de 2009-2010, à travers les outils de modélisation macro-économique, les CDMT globaux et sectoriels, SWAP.

Gestion des finances publiques

La transparence dans la gestion des finances publiques, amorcée par le gouvernement de transition, est poursuivie par le nouveau pouvoir politique. L'effort porte sur l'amélioration de la gestion et de la perception des recettes, l'ajustement adéquat des dépenses et l'introduction de nouvelles méthodes de gestion publique.

La gestion des finances publiques est jugée suffisamment transparente pour justifier, depuis 2004, la reprise des appuis budgétaires accordés par les principaux bailleurs de fonds (Banque Mondiale, Fonds Monétaire International, Banque Interaméricaine de Développement, l'USAID), y compris l'Union Européenne et les Etas Membres.

La préparation de la SNCRP et l'exercice du PEMFAR ont été l'occasion d'élaborer un plan d'action chiffré destiné à l'amélioration du système de gestion des finances publiques en Haïti pour les cinq prochaines années. Ainsi, une matrice de réformes de finances publiques comprenant des mesures visant à améliorer les réformes existantes a été élaborée par le gouvernement. Cette matrice vise également la mise en place de nouvelles réformes structurelles à impact sur le moyen terme et des activités de renforcement des capacités.

B- Situation macroéconomique après le 12 janvier (Impact du tremblement de terre)

Les perspectives avant le séisme

Les projections avant le séisme tablaient sur une amélioration graduelle du taux de croissance prévu autour de 3.5% pour l'année en cours et au delà de ce niveau sur les cinq prochaines années. Une amélioration graduelle du climat des affaires soutenait une nette tendance à la reprise de l'investissement dans le pays. Les grands travaux d'investissements publics en infrastructures et les initiatives en cours et envisagées par le secteur privé dans les secteurs manufacture, construction et tourisme devraient favoriser cette croissance de l'économie. Des réformes fiscales orientées vers un accroissement de la productivité globale du système et la mise en place d'un marché de bons du Trésor

Tableau 2

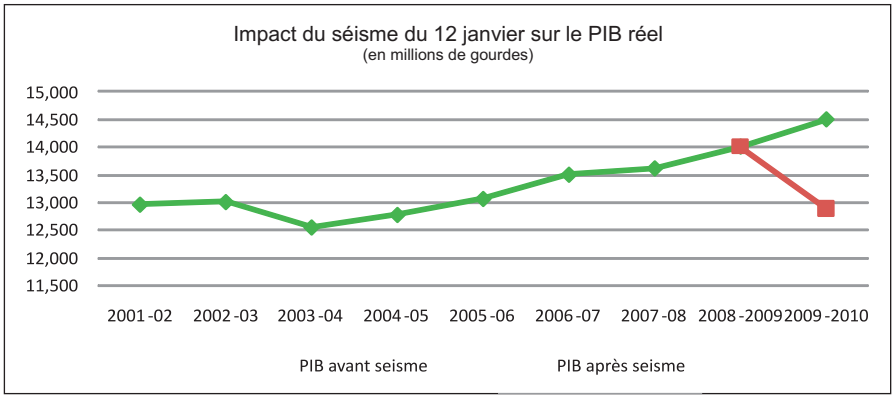
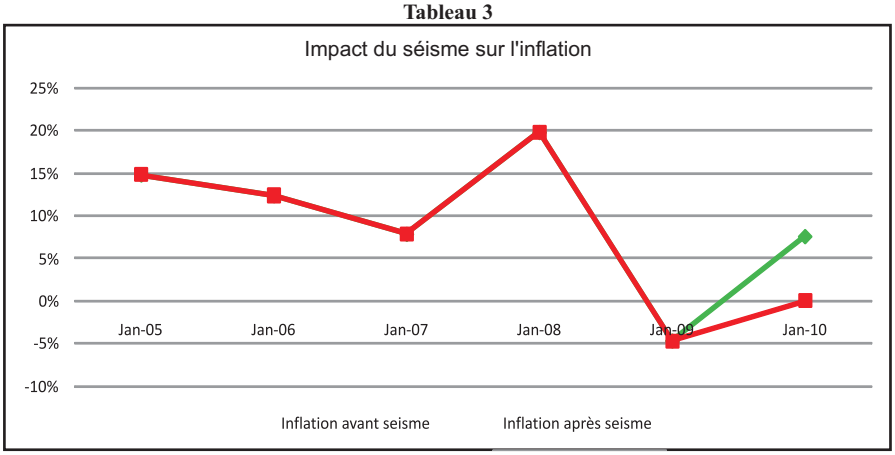


Tableau 3



devraient permettre d'augmenter la disponibilité de ressources et de maintenir un endettement soutenable.

Un nouveau programme, la Facilité Elargie de Crédit, était en voie d'être conclu avec le FMI suite à la revue satisfaisante du dernier programme triennal FRPC. Dans le cadre du renforcement de la gouvernance économique et financière, une nouvelle matrice d'actions, alors en discussion avec les principaux bailleurs de fonds dispensant de l'appui budgétaire, était en passe d'être conclue.

Impact du tremblement de terre

Ce puissant tremblement de terre du 12 janvier 2010, de magnitude 7.0, a causé des dommages sans précédent. L'épicentre était situé dans l'aire métropolitaine de la Capitale où vivent plus d'un quart de la population et qui abrite la majorité des infrastructures économiques et administratives. C'est donc tout le système politique (exécutif, législatif, judiciaire) et socio-économique (banques, commerce, écoles, universités, églises) du pays qui a été affecté.

L'étendue de la destruction des bâtiments est due surtout à la forte densité de population et des constructions anarchiques dans l'aire métropolitaine de Port-au-Prince. Le nombre de victimes est estimé à plus de 220 000 morts et 300 000 blessés. Les Nations Unies estiment qu'environ un million de gens vivent sous des tentes et ce chiffre peut augmenter. La population affectée subit une diminution de l'accès aux besoins de base comme la nourriture, l'eau, les soins de santé, le logement et l'éducation. Une partie des hôpitaux et la majorité des écoles à Port-au-Prince se sont effondrées. On estime que 1300 établissements d'éducation et 50 hôpitaux ont été détruits ou sont inutilisables.

Les infrastructures économiques autour de la capitale ont été en grande partie détruites. Plusieurs succursales de banques ont été frappées. Le port de Port-au-Prince a été rendu inopérant. L'aéroport de Port-au-Prince endommagé, mais ouvert pour recevoir l'aide quoique le manque d'essence, d'infrastructure, de communications physiques et téléphoniques ont créé des goulots d'étranglement.

La capacité d'intervention du Gouvernement, notamment dans l'accompagnement des populations affectées, a été sévèrement réduite. Beaucoup de ministères et des bureaux de collecte de taxes et des douanes ont été détruits, le palais présidentiel, le parlement, la primature, la cour de cassation ont été sérieusement endommagés et beaucoup de fonctionnaires ont perdu leur vie. Il en est de même des partenaires techniques et financiers ainsi que certains ONG qui ont enregistré des pertes humaines et matérielles importantes.

Sur le plan macroéconomique, les perspectives de croissance sont inversées en raison des pertes et dommages affectant les secteurs productifs. Une chute du PIB autour de 8% est probable pour 2009/2010 et l'inflation devrait être supérieure de plus de 3 points aux prévisions. La forte diminution des recettes fiscales occasionne un besoin de financement estimé actuellement autour de 350 millions de dollars et la balance courante (avant dons) devrait se détériorer en raison de la chute de la production et des besoins en importations nécessaires à la fois pour la subsistance de la population et pour la reconstruction.

Mesures d'urgence pour faciliter le fonctionnement de l'économie

A l'évaluation, le système informatique du Ministère de l'Economie et des Finances était en état de fonctionnement de même que le système de paiement, en dépit des dommages enregistrés au niveau du bâtiment de la BRH. Les transferts de fonds de l'étranger et les ordres de paiement ont continué à être exécutés. Des dispositions ont été prises pour sécuriser les équipements et une cellule technique mise en place pour assurer un service minimum à la population. Aussi, ont été rendu possibles:

1. Le rétablissement du système informatique
 Les équipements ont été récupérés, remis en fonction et relocalisés dans un autre bâtiment du ministère. L'interconnexion de la BRH et du MEF a été réalisée ainsi que celle des bureaux de la DGI et de la douane.

2. Le rétablissement du système d'exécution des dépense
 Dès le 21 janvier, le paiement du mois de janvier 2010 de tous les fonctionnaires publics et pensionnaires a été exécuté ;des postes ont été mis en place pour permettre aux institutions publiques de saisir leur réquisition et exécuter leurs dépenses budgétaires;
 Les agences de la DGI se trouvant dans les départements non affectes par le séisme ont continué à fonctionner comme a l'accoutumé.

3. L'ouverture des bureaux de la douane de Port au Prince et de l'aéroport dès le 18 janvier 2010.
 Les autres bureaux des zones non affectés ont continué à fonctionner comme à l'accoutumé.

4. La relance du Système de paiement.
 La BRH et l'Association Professionnelle des Banques (APB) ont signé un communiqué conjoint sur la reprise des opérations. La BRH a ouvert un guichet au bénéfice des agents économiques ayant à leur disposition un chèque émis par le Trésor public. Les possibilités de transferts internationaux de fonds ont été évaluées techniquement.

5. Mise en place de procédures de facilitation du dédouanement de l'aide aux victimes du tremblement de terre.

6. Le maintien de la procédure habituelle de gestion des ressources financières sous forme de dons au Gouvernement.

C- Plaidoyer pour l'appui budgétaire

La finalité de l'aide externe est de permettre au pays de développer ses capacités en matière de gestion politique, sociale et économique. Un tel objectif ne peut être atteint qu'en renforçant les institutions étatiques en charge de fournir les services publics et de réguler les activités socio-économiques. Cela fait appel à des ressources techniques et humaines que le budget devra financer. Il faut donc travailler à faire du budget l'outil par excellence de gestion des activités de développement. Une approche qui sied bien à la logique d'un budget-programme élaboré et exécuté dans un cadre pluriannuel. Cet argument milite en faveur de la mobilisation d'un appui budgétaire fort et étalé sur plusieurs années et dont les modalités de mise en œuvre peuvent facilement s'inscrire dans le Cadre de Partenariat de l'Appui budgétaire

Le Cadre de Coopération Intérimaire (CCI), approuvé en juillet 2004, a ouvert la voie au dialogue et à un mécanisme de coordination entre les bailleurs et le Gouvernement. Depuis 2004, ce mécanisme de coordination s'est renforcé petit à petit, en témoignent les résultats dans la mise en œuvre des réformes des finances publiques engagées par le Gouvernement avec les principaux bailleurs de fonds comme le FMI, la BM et la BID. Plus récemment, le Ministre de l'Economie et des Finances a confirmé sa volonté de mettre en place une table sectorielle « Appui budgétaire et Gestion des Finances Publiques » en vue de renforcer la coordination dans ce secteur. Les partenaires techniques et financiers, de concert avec le Ministère des Finances, ont mis en place et signé un cadre de partenariat similaire à celui existant dans différents pays bénéficiant d'appuis budgétaires. De nouveaux bailleurs, notamment l'USAID, ont été associés et des discussions ont été établies avec des pays scandinaves qui souhaitent fournir un appui budgétaire.

La Conférence Internationale de New York 2010 consacrée à Haïti sera l'occasion pour renforcer la coordination effective des bailleurs qui souhaitent intégrer le Cadre de Partenariat sur l'Appui Budgétaire sur la base d'un dialogue structuré avec le Ministère des Finances. Ce dernier s'est engagé à convoquer les bailleurs autour d'un tel mécanisme de coordination qui pourrait être facilité par la mise en place d'une matrice unique d'Appui Budgétaire.